

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

CONVOCAATION DU 08 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le quinze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

Etaient présents : Mr NAVARRET Alain, Maire ; Mr TROCHON, Mme THOMAS-BALART, Mme GUESNON, Adjointes ; Mme LEMATTE, Mme LOISEL-LE PALLEC, Mr ANNE, Mr BEZIERS, Mme ROGER, Mr DOUASBIN, Mr MARQUES DE FIGUEIREDO, Mr EVE, Mme LEMESLE.

Absent : Mr THEAULT

Absente : Mme DRUGEON (procuration à Mme THOMAS-BALART)

Secrétaire : Mr EVE

Lotissement du Levant :

Monsieur Lefèvre, du cabinet ADH50, chargé de la maîtrise d'œuvre, présente aux élus le projet du lotissement communal qui sera aménagé sur les terrains nouvellement achetés.

19 lots sont prévus en partie sud du lotissement avec des surfaces allant de 350 à 850 M².

Les contraintes liées au lotissement :

- Présence d'une ligne HTA aérienne
- Présence d'une canalisation d'eau potable de refoulement enterrée
- Densité de construction à respecter (14 logements /hectare)
- Présence d'un calvaire et d'arbres remarquables
- Vestiges archéologiques recensés sur la commune

Une délibération sera nécessaire pour l'assujettissement à la TVA à la marge du budget lotissement. Des renseignements complémentaires sont nécessaires avant de prendre toute décision, nous sommes en attente des textes.

La question sera revue lors d'une prochaine réunion.

Marché « Aménagement de la Place du Champ de Foire » : DEL 16-1202

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal le résultat de la consultation concernant le dossier d'aménagement de la Place du Champ de Foire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise Hallais de La Haye-Pesnel pour un montant de 179 483.74 € HT.

Travaux d'aménagement des sanitaires et d'une salle de réunion rue de la Gendarmerie :

Monsieur le Maire informe qu'un appel d'offres a été lancé auprès d'entreprises. Les plis sont en cours d'analyse.

Compte-rendu de la commission des travaux :

Monsieur Trochon, Maire-adjoint en charge des travaux, fait le point concernant les principaux travaux programmés pour 2017.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

- Dans le cadre du diagnostic d'eau potable, mise en place de 2 compteurs de sectorisation.
- Modification de la conduite de refoulement du château d'eau pour le futur lotissement communal.
- Renouvellement de canalisations.
- Réalisation d'une clôture à la station de pompage dans le cadre du plan Vigipirate.

ASSAINISSEMENT :

- Travaux rue de la Libération, rives du Nélet.

FIBRE OPTIQUE :

- Installation de la fibre optique dans la commune par Manche Numérique.

LOTISSEMENT COMMUNAL :

- Environ 19 parcelles viabilisées seront mises en vente courant 2017. Le permis d'aménager du lotissement devrait être déposé au cours du 1^{er} trimestre 2017.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DU CHAMP DE FOIRE :

- Le chantier pour la sécurisation de la Place du Champ de Foire débutera le 13 février 2017 pour se terminer vers le 20 avril 2017.

TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX :

- L'entreprise Mancel-Duclos est chargée d'un programme de réfection et de reprise de toitures sur différents bâtiments de la commune.
- Remplacement de fenêtres et isolation du presbytère à prévoir.
- Remplacement de fenêtres dans des logements communaux.
- Isolation du grenier de la Mairie à réaliser par le personnel technique.

PROJETS :

- Sécurisation du bourg : Réflexion pour une étude globale.
- Eclairage de Noël : Prévoir des modifications pour l'année prochaine.
- Eclairage public : Mise en place d'un programme avec possibilité d'obtenir des subventions.
- Programme voirie : Des travaux sont à prévoir route de la Davignonière.
- Salle d'honneur de la Mairie : Prévoir des travaux d'isolation et d'embellissement.
- Place de l'Eglise : Stationnement à réorganiser.
- Fleurissement : Revoir l'organisation.

Transfert de la compétence entretien des zones d'activités GTM :

Les statuts de la Communauté de Communes GTM ont été modifiés suite aux exigences de la loi NOTRe. Parmi les compétences modifiées, le transfert de l'entretien des zones des communes vers Granville Terre et Mer. Afin de préparer sereinement ce transfert, il est proposé de considérer l'année 2017 comme une année de transition. Les frais afférents à l'année 2017 seront pris en charge par GTM et à compter du 1^{er} janvier 2018 le transfert de tous les contrats sera effectif.

Indemnité de conseil et de confection de budget au Trésorier : DEL 16-1203

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de conseil et de confection de budget à Madame Quilliot Claudia, Trésorier municipal de Granville.

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 de mars 1982 modifiée, relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil et confection de budget au receveur des communes ;

Décide :

De demander le concours du Trésorier Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, confection de budget, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;

De prendre acte de l'acceptation du trésorier municipal et lui accorder l'indemnité de conseil et confection de budget ;

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Quilliot Claudia, Trésorier Municipal.

Location de matériel aux associations :

Monsieur le Maire propose la mise en place de conventions pour le prêt de matériel, tables, bancs, barrières etc...

Commission animation :

Un goûter avec les enfants de la commune sera organisé le 21 décembre 2016 à 16 heures dans la salle du Pays Hayland pour les enfants de moins de 10 ans. Un spectacle de clowns, le passage du père Noël et une distribution de friandises seront proposés.

Embauche d'un éducateur sportif :

Monsieur le Maire informe les élus qu'un jeune homme a été recruté sur le poste d'éducateur des APS pour 32 heures/semaine à compter du 1^{er} janvier 2017.

Encaissement chèque de l'association « Recherches histoires et vies du Pays Hayland » : DEL 16-1204

Monsieur le Maire informe les élus que l'association « *Recherches histoires et vie du Pays Hayland* » a décidé, lors de son assemblée générale, de procéder à la dissolution de l'association.

Un chèque d'un montant de 1 366.71€ qui solde le compte est remis à la collectivité. Le Conseil Municipal autorise l'encaissement de ce chèque.

Conventionnement avec le Centre de Gestion pour la formation professionnelle : DEL 16-1205

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention avec le Centre de Gestion pour la formation professionnelle des assistants de prévention.

Des précisions étant apportées, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à faire appel au Centre de Gestion pour assurer la formation professionnelle des assistants de prévention et à signer la convention s'y afférente ;
- S'engage à voter, lors du vote du budget primitif, les crédits destinés à financer la dépense correspondante.

Décision modificative :

D 2031 Frais d'études	+ 30 000.00 €
D 27638 Autres établissements Publics	- 30 000.00 €

Dates :

Reception du personnel communal : le 16 décembre 2016 à 18 heures
Vœux du Maire : Mercredi 11 janvier 2017 à 19 heures

Divers :

Commissions : Courant Janvier, il est prévu de revoir la composition des commissions communales.

Devenir de l'eau : En prévision de l'éventuelle séparation du service de l'eau, Il est demandé que le budget eau et assainissement soit bien séparé à compter du 1^{er} janvier 2017. 3 services seront créés : Production eau, distribution eau et assainissement.

TAP : Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas de modification en prévision.

Pour extrait conforme.